



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Hausse de la délinquance - Mesures en faveur de la sécurité

Question écrite n° 19262

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les mesures que le Gouvernement envisage pour répondre à la hausse de la délinquance constatée au premier trimestre 2019. Les vols sans violence et les vols violents sans arme contre les personnes ont connu une hausse de 4 % au cours du premier trimestre 2019 par rapport au dernier trimestre 2018. Les coups et blessures volontaires ont également connu une hausse, de la même manière que les infractions contre les biens (notamment les cambriolages) qui connaissent une hausse de 5 % par rapport au dernier trimestre 2018 (Rapport « Interstat » - conjoncture n° 43 - mars 2019). Ces chiffres, particulièrement préoccupants, ont un impact évident sur la sécurité quotidienne des Français malgré la détermination des forces de l'ordre, fortement mobilisées ces dernières semaines. Aussi, elle souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement compte mettre en place afin d'assurer aux Français une sécurité de tous les instants.

Texte de la réponse

Le rapport « Insécurité et délinquance en 2018 : premier bilan statistique » publié le 31 janvier 2019 par le service statistique ministériel de la sécurité intérieure fait apparaître que le nombre des coups et blessures volontaires a augmenté en 2018. En revanche, les atteintes aux biens ont reculé : les vols sans violences baissent de -2 %, les vols avec violences sans arme de -7 % mais également les cambriolages de résidences principales et secondaires de -6 %. La tendance globalement défavorable observée au cours du premier trimestre de 2019 suscite naturellement toute l'attention du ministère de l'intérieur, même si les volumes de faits observés sur les agrégats considérés restent inférieurs à ceux observés lors de la même période en 2017. Policiers et gendarmes se mobilisent avec intensité face à la délinquance du quotidien et aux violences, et ce malgré un engagement difficile et soutenu depuis le 17 novembre dernier dans le cadre du mouvement des gilets jaunes. L'axe d'effort majeur en matière de sécurité est la mise en place de la police de sécurité du quotidien (PSQ). Cette mise en place se poursuit et les actions dans ce cadre s'amplifient afin de mieux prévenir mais aussi de mieux lutter contre toutes les formes de violences et de délinquance. Constituant une approche nouvelle en matière de sécurité, la PSQ a l'ambition de replacer le citoyen au cœur de l'action des forces de sécurité, et de mieux prendre en compte les attentes de la population. Déclinée notamment sous l'angle du contact avec le public, la PSQ permet une approche renouvelée de la relation de proximité avec la population, un renforcement de la relation de confiance avec les forces de sécurité et une prévention nettement plus efficace de toutes les formes de violence, notamment auprès des jeunes. Pour que la PSQ soit un succès, le Gouvernement y consacre des moyens inédits et très significatifs. Le renforcement des effectifs de police et de gendarmerie (+ 10 000 policiers et gendarmes d'ici 2022) va notamment permettre de renforcer la présence des forces de l'ordre sur la voie publique. 15 quartiers de reconquête républicaine (QRR) ont été mis en place en 2018. Pour amplifier ce mouvement, le ministre de l'intérieur a décidé de créer 32 QRR supplémentaires en 2019 au lieu des 15 initialement annoncés le 8 février dernier. L'ensemble des QRR bénéficie prioritairement d'effectifs et de moyens matériels supplémentaires, avec la dotation d'équipements indispensables à une action efficace (mise à disposition de tablettes et smartphones équipés de l'application NEO). En outre, en matière de

prévention situationnelle, la gendarmerie et la police nationales délivrent, par l'intermédiaire des référents et des correspondants « sûreté », de nombreux conseils aux particuliers et aux professionnels les plus exposés aux atteintes aux biens et aux actes malveillants. Par ailleurs, face à des réseaux de délinquance se jouant souvent des frontières, la coopération européenne s'avère primordiale. De ce point de vue, les relations étroites entre les forces de l'ordre françaises, leurs homologues européens et EUROPOL permettent, entre autres, de nombreux échanges sur les flux de criminels et la lutte contre les réseaux transnationaux. Enfin, la mobilisation des partenaires des forces de sécurité de l'État constitue un autre axe d'effort essentiel dans la lutte contre les vols et les violences. Pour ce faire, les consultations prochaines relatives au continuum de sécurité entre les forces de sécurité de l'État, les polices municipales et les acteurs de la sécurité privée devraient également permettre de dégager des pistes d'optimisation dans l'emploi des différentes forces et acteurs du domaine sécuritaire, dans un souci de meilleure coordination, de partage d'information et de complémentarité.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19262

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 avril 2019](#), page 4008

Réponse publiée au JO le : [10 septembre 2019](#), page 8053